



Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est par la présente donné par Me Marie-Claude Choquette, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, que le Conseil de cette Municipalité, à la séance régulière du 7 mai 2018, tenue au Complexe multifonctionnel Whissell situé au 530 rue Charles-Auguste-Montreuil, à Saint-André-Avellin, a adopté le règlement suivant :

206-12-1 - Règlement 206-12-1 (2018) modifiant le règlement 206-12 « règlement pour permettre la circulation des motoneiges et véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux »règlement

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétariat municipal sis au 3, rue Principale, bureau 30, à Saint-André-Avellin.

DONNÉ à Saint-André-Avellin, ce 14^e jour du mois de mai de l'an deux mille dix-huit.

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Me Marie-Claude Choquette